

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Statistiques bancaires et sociologie

Journal de la société statistique de Paris, tome 98 (1957), p. 72-73

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1957__98__72_0

© Société de statistique de Paris, 1957, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

XI

VARIÉTÉS

Statistiques bancaires et sociologie

Depuis quelques années nous nous sommes efforcés de fournir aux sciences sociales un nouvel outil, celui de l'étude dans une perspective statistique des actes notariés; nous renvoyons en particulier à cet égard aux six articles sur ce sujet publiés dans ce Journal depuis 1951. Il nous est apparu que nos résultats ne pourraient que gagner à être confrontés avec ceux fournis par l'étude statistique d'autres documents que les actes notariés; nous nous sommes notamment tournés à cet effet vers la profession bancaire. Cette profession ne semble pas à première vue pouvoir fournir une contribution aussi intéressante aux sciences de l'homme (si l'on met à part, bien entendu, la science économique proprement dite), du fait en particulier de la rareté des documents originaux conservés très longtemps. Il nous apparaît toutefois que l'apport pouvant être fait à la sociologie par les documents bancaires utilisés d'une façon poussée est susceptible d'éclairer utilement bien des domaines peu étudiés et en tout cas de compléter et de vérifier les données fournies par la sociologie notariale. (Il existe même un avantage au profit de la sociologie bancaire; les renseignements de celle-ci sont en effet propices à des comparaisons très étendues dans l'espace, parfois plus même que ceux tirés des actes notariés, ceux-ci n'étant pas usités dans toutes les civilisations; on peut, par exemple, comparer les renseignements sur les titulaires de comptes bancaires en France et en Angleterre, alors qu'on ne peut comparer les actes notariés, qui n'existent pas dans ce dernier pays). Ceci est évident dans des domaines tels que celui de la comparaison entre les prêts notariés et les prêts bancaires, ou du complément d'information fourni sur les sociétés de construction par l'étude de leur financement bancaire. On pourrait multiplier les exemples; nous nous bornerons à citer un cas concret d'aide que peut fournir la statistique bancaire à la sociologie. Il s'agit d'une enquête faite sur notre demande au début de 1956 par les services du Contentieux de la « Société Générale », qui visait à vérifier les résultats d'études de sociologie notariale (1).

Nos études antérieures de statistique notariale (2) avaient entre autres données mis en évidence (contrairement aux opinions reçues) que les rapports juridiques entre époux marquaient toujours nettement la prédominance traditionnelle du mari, même dans les milieux urbains très évolués, dans les domaines notamment de l'administration et de la disposition des biens du

(1) Nous avons utilisé les résultats combinés de ces études de statistique notariale et de statistique bancaire dans notre Communication au Troisième Congrès Mondial de Sociologie (Amsterdam, août 1956), intitulée « Rapports juridiques de fait entre mari et femme dans le groupe conjugal contemporain ».

(2) Voir notamment, en ce Journal, année 1954, notre étude intitulée « Analyse statistique du Contrat de mariage ».

ménage et même de ceux de la femme, et que l'époque contemporaine ne voyait pas se traduire dans les faits l'égalité juridique entre époux à laquelle le législateur avait cru parvenir par des textes mettant de plus en plus les deux époux en situation d'égalité. Il a paru intéressant de confronter ces résultats avec ceux fournis par la profession bancaire et, notamment, les statistiques de comptes en banque. C'est ainsi que la « Société Générale » a effectué une étude sur les 2.557 titulaires de comptes d'une agence moyenne de Paris et sur les 2.608 titulaires de comptes d'une agence moyenne de province. Il en résultait qu'à Paris 10,95 % des comptes bancaires seulement étaient ouverts au nom de femmes mariées, dont nettement moins de moitié (4,50 % du tout) agissaient avec une réelle indépendance (séparées de biens ou exerçant une profession séparée), le surplus agissant avec l'autorisation maritale (1,75 % des comptes) ou en vertu du mandat domestique (4,70 %); si l'on examinait le volume des comptes en cause, il est probable que l'insignifiance du rôle des femmes mariées serait plus nette encore, du fait de la faible importance relative des comptes « mandat domestique ». Dans l'agence de province, la proportion des comptes ouverts aux femmes mariées est encore moindre (3,71 % des comptes, dont 2,90 % de l'ensemble ouverts à des femmes ayant agi seules comme séparées de biens ou exerçant une profession séparée). Si l'on considère que la possibilité d'utiliser un compte bancaire sans l'autorisation maritale a été pendant longtemps la revendication principale des mouvements féministes et que les extensions successives données aux possibilités légales des femmes mariées dans ce domaine ont été considérées comme des victoires décisives, on mesure à la faiblesse des résultats obtenus dans le concret combien on s'illusionne à vouloir étudier la situation juridique des époux dans les textes légaux. Ces résultats viennent se joindre au faisceau de ceux du même sens fournis par la sociologie notariale et montrent comment celle-ci et une sociologie statistique bancaire à créer pourraient collaborer utilement pour suggérer ou vérifier des hypothèses.

Bien entendu les résultats susénoncés ne constituent qu'un sondage qui devrait à la fois être multiplié et être analysé de façon plus élaborée (notamment en subdivisant les résultats, comme nous l'avons fait pour les contrats de mariage, selon les professions, âges, etc., des titulaires de comptes). Nous pensons toutefois qu'ils suffisent à montrer l'intérêt que présenterait pour le progrès des sciences humaines l'exploitation statistique systématique des ressources de la documentation bancaire. Souhaitons donc voir bientôt une sociologie bancaire prendre place dans le champ, actuellement en pleine renaissance en France, des sciences humaines.

Jean-Paul POISSON.

* * *